

République Française
Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration
Séance du samedi 18 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Le dix-huit mars deux mille vingt-trois, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.

Etaient présents :

Membres élus : Jacky LECHÂBLE Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine GUIBERT, Catherine LAINE,

Membres nommés : André LELIEVRE

Absents excusés :

Membres élus : Viviane SAINT-DENIS

Membres nommés : Chantal AUBRÉE (*donne pouvoir à Isabelle LHOMME*), Odette BOUVIER, Valérie HEEN, Isabelle PROTET (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*).

Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.
Madame Isabelle LHOMME a été désignée secrétaire de séance.

2023 : 18/03-08 Séjour séniors 2023

Le séjour « sénior en vacances » organisé en partenariat avec les communes du Pays de Châteaugiron Communauté et l'ANCV est à nouveau proposé aux seniors pour l'année 2023.

Le séjour se déroulera au domaine du « Port aux Rocs » à LE CROISIC en Loire-Atlantique du 24 septembre au 1^{er} octobre 2023 pour un groupe de 60 personnes, réparties sur les cinq communes du territoire.

Pour la commune de Domloup et de Piré-Chancé nous pourrions inscrire 15 personnes. Les inscriptions se feront du 15 avril au 30 mai 2023 auprès du CCAS.

La demande de convention pour l'attribution d'aides auprès de l'ANCV est acceptée.

Le coût du séjour est de 442 € sans aide et de 248 € avec l'aide de l'ANCV (aide de 194€), auquel il faudra ajouter l'assurance annulation et la taxe de séjour qui seront à la charge de chaque participant.

Concernant le règlement du séjour, un acompte de 30 % du montant total du séjour sera débité en juin 2023 et le reste du solde sera débité en octobre 2023.

Pour les personnes souhaitant une chambre individuelle, un supplément de 86 € sera facturé.

Concernant le transport, il est proposé que chaque CCAS de chaque commune prenne en charge 50 % du coût du transport et une demande de prise en charge des 50 % restants sera faite auprès du Pays de Châteaugiron Communauté.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le 15/04/2023

ID : 035-263503336-20230318-DELIB_180323_08-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS :

- **Approuve** l'organisation du séjour « Séniors en vacances » à LE CROISIC, tel que présenté, en partenariat avec les communes du Pays de Châteaugiron Communauté et l'ANCV

Fait les dits jour, mois et an.
Pour extrait certifié conforme.
Jacky LECHÂBLE,
Président du C.C.A.S

